

# Forum d'engagement des peuples autochtones et des communautés locales sur le marché volontaire du carbone

## Cadre de référence

### Table des matières

1.	<a href="#">Introduction .....</a>
2.	<a href="#">Objectif et champ d'application du Forum .....</a>
3.	<a href="#">Présidence et secrétariat .....</a>
4.	<a href="#">Adhésion .....</a>
5.	<a href="#">Groupes de discussion .....</a>
6.	<a href="#">Responsabilités et activités.....</a>
7.	<a href="#">Rapports, confidentialité et responsabilité .....</a>
8.	<a href="#">Propriété intellectuelle .....</a>
9.	<a href="#">Relations avec le VCM au sens large et d'autres groupes d'engagement.....</a>
10.	<a href="#">Conflits d'intérêts et partage d'informations .....</a>
11.	<a href="#">Accessibilité.....</a>
12.	<a href="#">Rémunération .....</a>
13.	<a href="#">Annexe .....</a>

## 1. Introduction

**Clause de non-responsabilité** : Les informations contenues dans le présent document ont été recueillies lors d'une série d'ateliers de consultation et de sessions d'engagement avec les représentants des peuples autochtones et des communautés locales (IP&LC) et dans le cadre d'une recherche sur les meilleures pratiques. Elles ne représentent pas une décision finale sur les termes de référence (TOR) et doivent être utilisées comme un guide pour ceux qui envisagent une nomination au conseil d'administration du Forum pour l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales sur le marché volontaire du carbone (VCM) ou qui souhaiteraient devenir un partenaire du Forum.

Le présent document est conçu pour fournir un aperçu du contenu provisoire qui façonnera les documents de gouvernance du Forum, tels que le mandat, les principes directeurs, la charte, les modalités et les procédures, etc. que le Conseil d'administration suivra. Avant la première réunion du conseil d'administration, un ensemble complet de projets de documents de gouvernance sera soumis à l'examen du conseil.

Une fois approuvée, la version finale des termes de référence et des autres documents de gouvernance sera publiée sur la page web du Forum.

Toute référence au "Forum" dans le présent document désigne collectivement les membres du conseil d'administration et le secrétariat du Forum, étant donné que certaines tâches et responsabilités relèvent de la collaboration et que d'autres sont à définir.

De plus amples informations sur le Forum sont disponibles dans la note conceptuelle du Forum.

La plupart des commentaires reçus au cours du processus d'engagement et de consultation sont reflétés dans ce document et dans d'autres documents détaillés. Les décisions concernant les commentaires à intégrer ont été prises par le groupe de travail de l'ICVCM sur les IP&LC, avec des recommandations fournies par l'équipe du Secrétariat sur la base du niveau de soutien des idées au cours de la consultation, de l'adhésion aux meilleures pratiques et des considérations pratiques de mise en œuvre. Certaines propositions feront l'objet d'un examen plus approfondi au cours de l'élaboration de la stratégie et du plan de mise en œuvre du forum, en particulier si elles restent pertinentes pour la mise en œuvre pratique.

Le Forum recevra une copie de tous les commentaires recueillis et pourra choisir de reconsidérer certaines suggestions à une date ultérieure. En outre, des sujets spécifiques ont été identifiés pour que le conseil d'administration du Forum prenne des décisions une fois qu'il sera établi.

## 2. Objectif et champ d'application du Forum

Le VCM et les crédits carbone à haute intégrité peuvent débloquer des capitaux privés dont on a un besoin urgent et qui ne seraient pas disponibles autrement pour réduire et supprimer des milliards de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier dans les marchés émergents. Les IP&LC sont les gardiens d'écosystèmes essentiels dans le monde entier, et nombre d'entre eux sont des hôtes potentiels ou ont des projets actifs générant des crédits carbone. Cependant, les IP&LC restent parmi les segments les plus mal desservis de la population et reçoivent le moins d'assistance et de bénéfices de la finance climatique.

Un VCM à haute intégrité doit garantir que les PI et les CL disposent des moyens nécessaires pour continuer à gérer les services écosystémiques vitaux au niveau local. Il est primordial que les projets ou programmes de génération de crédits carbone apportent des avantages en matière de développement durable aux communautés dans lesquelles ils sont hébergés, qu'il s'agisse de bénéfices financiers et de propriété de projets, de création d'emplois ou de bien-être.

Un forum d'engagement actif et inclusif peut unifier les voix sur le VCM, pour soutenir et responsabiliser les communautés de la bonne manière, en renforçant la participation des IP&LC en tant qu'actionnaires, en offrant des avantages tels que le renforcement de la participation des IP&LC sur le VCM, des opportunités de revenus, et la protection de la biodiversité.

Le forum est un espace de travail commun où, ensemble, les agences et organisations spécialisées publiques et privées, les acteurs du marché et les représentants des IP&LC, ainsi que l'ensemble du VCM, peuvent aider les IP&LC à se prendre en charge, à renforcer leur implication et à améliorer les avantages qu'ils tirent du VCM.

Un forum d'engagement au sein du VCM présente un potentiel considérable pour renforcer et coordonner la participation des IP&LC dans le marché. Il vise à soutenir et responsabiliser ces communautés de manière appropriée, en favorisant leur participation accrue en tant qu'actionnaires. De plus, il offre des avantages tangibles tels que des opportunités de revenus et la préservation de la biodiversité.

**L'objectif du Forum est le suivant :**

- Contribuer aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris tout en sauvegardant les droits des IP&LC dans le VCM.
- Renforcer la contribution des IP&LC en tant que partenaires d'un VCM de haute intégrité.

Sur la base des commentaires reçus, les objectifs suivants sont proposés pour atteindre le but du Forum :

- Unifier les acteurs des IP&LC autour d'une vision visant à influencer la prise de décision du VCM avec transparence, diligence et opportunité.
- Construire des positions unies de manière collégiale avec des arguments techniques, solides et robustes.
- Établir des relations stratégiques avec l'IC-VCM, le VCMI et d'autres entités dirigeantes du VCM, ainsi qu'avec des organisations qui œuvrent en faveur d'une grande intégrité.
- Renforcer la sensibilisation et les capacités du VCM dans les IP&LC.

Un espace central de coordination pour les IP&LC permet aux acteurs du marché de s'engager avec eux de manière plus structurée. Le Forum ne remplacera pas la consultation et l'engagement de la communauté, mais il peut soutenir le marché au sens large par une série d'activités, notamment la définition des meilleures pratiques, la publication d'orientations sur des sujets et des questions communs et la manière dont le marché devrait aborder ses discussions et ses partenariats avec les IP&LC. La stratégie et le plan de mise en œuvre du Forum définiront et développeront plus en détail les activités nécessaires pour atteindre les objectifs du Forum.

La direction et la prise de décision du Forum seront assurées par le "conseil d'administration", composé de représentants de IP&LC du monde entier.

### 3. Présidence et secrétariat

Le conseil d'administration du Forum pour l'engagement des IP&LC sera présidé par la personne sélectionnée dans le cadre du processus de nomination du conseil d'administration ; les caractéristiques du président sont détaillées à l'annexe 1. Le président sera assisté d'un vice-président choisi par le conseil d'administration et d'une équipe de secrétariat composée de membres d'organisations partenaires, dont le Conseil pour l'intégrité du marché volontaire du carbone. Le Forum souhaitera peut-être étudier un autre modèle de présidence, tel que des coprésidents, une fois qu'il se sera réuni officiellement.

Il est prévu que le Forum réexamine ses structures de soutien officielles au cours de l'élaboration de sa stratégie et de son plan de mise en œuvre ; tout comité ou groupe supplémentaire sera examiné à ce stade.

## 4. Composition

Le conseil d'administration du Forum comprendra membres issus des milieux et de l'expérience des IP&LC du monde entier, possédant des connaissances régionales, nationales, législatives et communautaires. La liste complète des membres est la suivante :

- 2 x Afrique
- 2 x Asie
- 2 x Amérique latine (LATAM)
- 1 x Région Nord
- 1 x Océanie
- 1 x président\*

*\*Un vice-président sera choisi par le conseil d'administration parmi ses membres.*

Les membres présenteront les intérêts régionaux de leur communauté et pourront défendre en connaissance de cause les intérêts régionaux des IP&LC lors des engagements avec les acteurs extérieurs, les gouvernements et les acteurs de l'industrie du VCM.

Une fois que le forum aura élaboré sa stratégie, il examinera la manière la plus appropriée d'inclure l'expertise technique dans son processus de prise de décision. Dans l'intervalle, les co-organisateurs et les partenaires plus larges fourniront le soutien technique nécessaire. Les membres du conseil d'administration seront chargés de traduire les intérêts de leur communauté, des IP&LC au sens large, de fournir des orientations stratégiques, des points de vue, des propositions et de prendre des décisions collectives sur la stratégie du forum, ainsi que d'orienter la mise en œuvre pratique par l'équipe du secrétariat du Forum.

L'adhésion se fait sur une base individuelle (plutôt que sur une base organisationnelle) afin de garantir l'indépendance de la voix des IP&LC.

Les membres doivent être des personnes respectées, dotées d'une expertise pertinente, capables de contribuer aux discussions et de consacrer du temps au conseil d'administration du Forum. Par conséquent, un membre qui se retire ne sera pas automatiquement remplacé par une personne de son organisation.

Pour chaque membre, un suppléant approprié sera également sélectionné, par le biais du même processus de nomination publique que pour la sélection des membres du conseil d'administration ; un membre ne choisit pas son propre suppléant.

Les personnes qui souhaitent devenir membres du conseil d'administration se désignent elles-mêmes dans le cadre d'une procédure publique. La sélection des premiers membres sera effectuée par Panel de sélection du Forum IP&LC, sur la base des critères énoncés à l'annexe 1 ; de plus amples informations seront communiquées une fois le processus de nomination terminé. Les membres seront nommés pour un mandat de deux ans lors de la première série de nominations. Une fois que le conseil d'administration du forum sera établi, il déterminera l'approche la plus appropriée pour la rotation permanente des sièges, par exemple un système de rotation de 50 % des sièges tous les deux ans.

Au fur et à mesure de l'évolution des travaux du Forum, il est probable que des groupes de discussion et des comités du conseil d'administration seront mis en place pour approfondir des sujets spécifiques. Ces groupes et comités seront composés de membres du conseil d'administration, d'experts externes, d'acteurs du VCM et d'autres parties prenantes.

Les participants individuels ou les organisations peuvent occasionnellement être invités à assister à des réunions spécifiques du conseil d'administration ou du groupe de discussion, lorsque cela est jugé

approprié. Tous les participants devront se conformer au présent document ainsi qu'au mandat, aux modalités et aux procédures élaborés avant la première réunion du conseil d'administration du Forum.

## 5. Groupes de discussion

Le Forum lancera périodiquement des appels à l'information ou à la participation sur des sujets spécifiques en rapport avec la stratégie du Forum, les efforts de renforcement des capacités ou les thèmes émergents. Les organisations seront invitées à répondre par écrit à la question posée ou à désigner un membre du personnel possédant les compétences et l'expérience requises pour participer aux discussions sur le sujet dans un groupe de discussion temporaire.

Le Forum examinera les réponses et sélectionnera les membres des groupes de discussion qui possèdent les connaissances et l'expertise nécessaires. Les groupes de discussion et les membres du conseil d'administration du Forum seront tous soutenus par le secrétariat du Forum. Les termes de référence détaillés de tout groupe de discussion, notamment la cadence, les engagements et les processus de sélection spécifiques, seront annoncés au moment où la demande sera formulée. Des termes de référence spécifiques seront préparés pour les groupes de discussion à une date ultérieure ; toutefois, ils s'aligneront sur les principes directeurs du conseil d'administration du Forum, tels que la confidentialité, les conflits d'intérêts, le partage d'informations, etc.

Pour l'instant, il n'est pas prévu d'offrir une rémunération pour la participation aux groupes de discussion, mais le conseil d'administration du Forum peut examiner la question si nécessaire.

Les décisions relatives à la publication des résultats des groupes de discussion seront prises au cas par cas et seront précisées lors de la demande de participation.

Les groupes de discussion fourniront des informations précieuses et contribueront à une prise de décision plus large ; toutefois, le conseil d'administration du Forum ne sera pas tenu d'accepter les recommandations formulées par un groupe de discussion.

Les processus détaillés pour les groupes de discussion seront développés par le secrétariat du Forum à une date ultérieure.

## 6. Responsabilités et activités

Les membres du conseil d'administration devront apporter des contributions et des remises en question franches et solides aux discussions qui auront lieu.

Le président dirigera les réunions du comité directeur et sera chargé d'approuver les projets de procès-verbaux et les ordres du jour des réunions. Sous réserve de l'accord du président, les membres du conseil d'administration peuvent se désigner eux-mêmes pour diriger un point de l'ordre du jour ou présenter leur travail.

Le conseil d'administration du forum est l'organe de décision ultime du forum, mais il peut choisir de déléguer une partie de son autorité à des comités si cela s'avère nécessaire.

Les membres du conseil d'administration sont censés :

- définir la stratégie du Forum et élaborer son programme d'action ;
- assister aux réunions physiques<sup>1</sup>/virtuelles nécessaires, y compris aux groupes de discussion et aux comités (le cas échéant), sauf accord contraire avec le président ;

---

<sup>1</sup> Lorsqu'une réunion physique du Forum est organisée ou qu'un membre du conseil d'administration représentant le Forum doit se déplacer, le Forum prend en charge tous les frais de déplacement, d'hébergement et de séjour pour le membre du conseil d'administration uniquement. Une politique en matière de dépenses sera élaborée en temps utile et tous les frais engagés au nom du Forum doivent être approuvés par le président avant d'être engagés ; toute dépense engagée sans l'approbation du président peut ne pas être remboursée.

- fournir des points de vue d'experts et des contributions aux discussions ;
- Soutenir les efforts de collecte de fonds et de développement de partenariats en utilisant leur réseau ;
- agir à titre personnel et contribuer au conseil d'administration en vue de partager des points de vue qui reflètent leur communauté dans son ensemble, plutôt que de représenter les points de vue ou les intérêts de leurs organisations individuelles ; et
- traiter de manière confidentielle les informations divulguées ou les opinions exprimées au cours des réunions du conseil d'administration, à moins et jusqu'à ce que le conseil d'administration ait autorisé leur diffusion publique.

Le président est chargé :

- d'orienter et de modérer les discussions lors des réunions
- d'inviter les participants à assister aux réunions et/ou aux groupes de discussion, le cas échéant ;
- prendre des décisions dans le cadre des pouvoirs délégués, le cas échéant, telles que l'approbation des dépenses budgétaires du Forum, etc.
- obtenir l'accord des membres sur les résultats proposés.

Le secrétariat sera chargé de :

- l'organisation et la coordination des activités du conseil d'administration, notamment la diffusion en temps utile des procès-verbaux des réunions ;
- développer et mettre en œuvre tous les aspects du plan de mise en œuvre de la stratégie du Forum ;
- veiller à ce que le Forum soit durable en établissant des partenariats et en organisant des activités de collecte de fonds ;
- préparer l'ordre du jour et les documents pour les réunions, qui peuvent inclure des contributions des membres ; et
- coordonner toute action de sensibilisation des autres acteurs du marché et des parties prenantes, le cas échéant.

Le conseil d'administration se réunira tous les mois, mais il pourra parfois être amené à se réunir plus souvent pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action et permettre une prise de décision en temps utile. Les réunions se tiendront à l'heure la plus raisonnable pour tous les membres, mais en tant que Forum mondial, il est entendu que les membres devront faire preuve de flexibilité pour assister aux réunions et que, pour certains, cela se fera en dehors de la journée de travail normale.

Après chaque réunion, le secrétariat communiquera aux membres les projets de résumés et de procès-verbaux des discussions qui ont eu lieu au cours des réunions. Les membres peuvent communiquer au secrétariat tout commentaire ou toute modification du contenu dans un délai d'une semaine à compter de la réception du résumé. Les membres approuvent le procès-verbal de la réunion précédente au début de la réunion suivante.

Les processus relatifs aux réunions et aux responsabilités seront finalisés au fur et à mesure de l'élaboration du mandat du conseil d'administration et des modalités et procédures.

## 7. Rapports, confidentialité et responsabilité

Une fois mis en place, le conseil d'administration examinera la transparence des discussions et de la prise de décision et la meilleure façon d'aligner cette transparence sur la garantie d'une confidentialité appropriée.

Toutes les informations fournies ou les opinions exprimées lors d'une réunion d'un forum fermé, comme le conseil de direction ou les groupes de discussion, seront traitées de manière confidentielle, sauf indication contraire aux participants. Les membres du conseil d'administration auront accès à des informations non publiques dans le cadre de leur travail au sein du Forum. Les membres du conseil d'administration et toute personne participant à d'autres réunions du Forum, telles que les réunions des groupes de discussion, doivent assumer la responsabilité de veiller à ce qu'aucun tiers ne puisse accéder aux informations qui leur sont communiquées dans le cadre des activités du Forum, ce qui implique de prendre des mesures appropriées de protection des données et de veiller à ce que la participation aux réunions virtuelles se fasse dans un environnement privé approprié.

Lorsque des informations confidentielles sont utilisées ou divulguées par un membre du conseil d'administration ou un participant dans le cadre de sa participation aux activités du Forum, il s'engage à :

- préserver la confidentialité de ces informations ;
- ne pas utiliser ou exploiter les informations de quelque manière que ce soit, sauf pour les besoins du Forum tels qu'ils sont définis dans le mandat complet ;
- ne pas divulguer directement ou indirectement ces informations confidentielles, en tout ou en partie, à quiconque, sauf autorisation écrite expresse du président du comité directeur ou conformément au mandat complet ; et
- ne pas copier, réduire par écrit ou enregistrer de toute autre manière les informations confidentielles, sauf si cela est strictement nécessaire aux fins du forum, comme indiqué dans le mandat complet.

Les membres du conseil d'administration devront signer un accord de non-divulgence et de confidentialité ; cet accord peut également être exigé des membres des groupes de discussion, mais il sera déterminé au cas par cas s'il est proportionnel.

Le conseil d'administration examinera attentivement la transparence de son processus décisionnel et de ses discussions afin de trouver un équilibre entre la confidentialité, le cas échéant, et l'ouverture.

## 8. Propriété intellectuelle

Les membres du conseil d'administration et les participants acceptent qu'en participant au Forum, ils n'acquiescent aucun droit de propriété intellectuelle sur les résultats du Forum, tout droit de propriété intellectuelle sur ces résultats restant acquis au Forum.

Toutefois, rien dans ces conditions n'est destiné à affecter les droits de propriété intellectuelle préexistants sur le matériel apporté au Forum par les membres du conseil d'administration ou les participants. Il incombe au membre du conseil d'administration ou au participant concerné d'attirer l'attention sur les droits de propriété intellectuelle subsistant dans les informations partagées au sein du forum.

## 9. Relations avec le VCM au sens large et les autres groupes d'engagement

Tout au long de la consultation sur le développement du Forum, les parties prenantes ont clairement indiqué que le forum d'engagement des IP&LC auprès du VCM devait avoir sa propre place sur le



marché, mais qu'il devait veiller à entretenir des relations positives avec les autres groupes du VCM. Il est proposé que le Forum assure cet alignement de la manière suivante :

- Les membres du conseil d'administration doivent être des personnes ayant une expérience en tant que membres des IP&LC ; et
- Organiser des groupes de discussion ciblés avec des acteurs plus larges de la VCM, des experts techniques et des parties prenantes, selon les besoins, afin de s'assurer qu'un éventail diversifié et inclusif de points de vue alimente les débats du Forum et informe la prise de décision.

Au fur et à mesure qu'il s'établira, le forum souhaitera peut-être élargir ses relations avec le VCM au sens large et avec d'autres groupes d'engagement des IP&LC. Toutefois, comme le montre ce qui précède, le concept du forum prévoit dès le départ l'alignement et la collaboration avec le VCM au sens large et d'autres groupes de IP&LC afin de garantir les meilleurs résultats possibles pour tous.

## 10. Conflits d'intérêts et partage d'informations

Il incombe aux membres du conseil d'administration d'identifier, dès leur apparition, les intérêts financiers ou autres susceptibles de créer ou d'être perçus comme créant un conflit d'intérêts en tant que membre du Forum. Ils doivent notamment examiner l'ordre du jour prévisionnel et identifier et déclarer tout conflit d'intérêts au secrétariat et à la présidence avant chaque réunion. Si un membre constate qu'un conflit d'intérêts n'apparaît qu'au fur et à mesure de l'avancement de la réunion, la nature du conflit doit être déclarée dès que possible à la présidence. Le président décidera alors de la manière dont le conflit doit être géré, notamment si le membre doit :

- quitter la réunion pendant les discussions relatives à la question conflictuelle ;
- rester à la réunion mais ne pas participer à la discussion ; ou
- rester à la réunion et participer librement.

Les membres devront déclarer tout conflit d'intérêts lorsqu'ils rejoindront le conseil d'administration pour la première fois, et le secrétariat tiendra un registre sécurisé de tous les conflits d'intérêts. Il incombe à chaque membre de veiller à ce que son registre d'intérêts soit tenu à jour.

Il incombe à chaque membre de s'assurer qu'il est satisfait du niveau de protection des informations qu'il partage. S'il n'est pas satisfait, il lui incombe de ne pas partager ces informations.

## 11. Accessibilité

Le Forum s'engage à garantir des normes élevées d'accessibilité et d'inclusion en tant que principe directeur de son travail. Par conséquent, les membres doivent faire savoir dans leur dossier de candidature ou à tout moment que leur situation a changé, s'ils ont besoin d'un soutien supplémentaire pour participer aux activités du conseil d'administration ou du Forum au sens large.

Dans ce cas, l'accessibilité peut inclure des activités telles que (mais sans s'y limiter) un traducteur, une interprétation en langue des signes, etc.

Dans les cas où un ajustement peut nécessiter une certaine discrétion, le président et le responsable du secrétariat seront habilités à utiliser leur autorité et leurs fonds discrétionnaires pour fournir tout soutien nécessaire en toute confidentialité.

## 12. Rémunération

Les membres du conseil d'administration et les autres participants aux activités du Forum ne recevront pas de rémunération. Toutefois, dans les cas où les finances pourraient constituer un obstacle à la



participation d'un membre ou d'autres participants aux activités du Forum ou à la fourniture d'un soutien très spécifique, cela sera pris en compte. Si cela a un impact, veuillez le signaler dans votre candidature. Si une rémunération est nécessaire, elle sera proposée à un taux forfaitaire à tous, le Forum ne négociera pas le niveau de rémunération proposé.

## 13. Annexe

### 1. Processus et critères de sélection des membres

#### Processus de sélection

Pour être candidat à un siège au conseil d'administration du Forum, une personne doit remplir un formulaire de candidature. Ce formulaire doit être rempli de la manière la plus complète possible et doit être complété par la personne concernée, car il contient des données personnelles.

Si la personne ne remplit pas entièrement le formulaire, cela peut avoir une incidence sur sa sélection en tant que membre du conseil d'administration du Forum.

La manifestation d'intérêt demandera à la personne de fournir un résumé des raisons pour lesquelles elle souhaite devenir membre du conseil d'administration, une copie de son CV, toute approbation et une confirmation de ses compétences, de son expérience et de son aptitude à devenir membre sur la base d'un certain nombre de questions.

La procédure de nomination ainsi que les objectifs, les activités et la gouvernance du forum ont été définis dans le cadre d'une consultation ouverte avec les représentants des IP&LC et continueront à l'être au fur et à mesure du développement du Forum.

Le processus de nomination sera clôturé le 25 février 2024. Une fois le processus clôturé, le Comité de Sélection du Forum IP&LC examinera les candidatures et établira une liste de présélection pour passer à l'étape finale.

Le processus de l'étape finale est en cours d'élaboration ; toutefois, il est possible qu'un deuxième formulaire, des références et/ou un entretien soient nécessaires pour répondre à toute question soulevée dans le cadre du processus de présélection et pour s'assurer que la diligence raisonnable a été exercée.

Le processus de l'étape finale est en cours d'élaboration ; toutefois, il est possible qu'un deuxième formulaire, des références et/ou un entretien soient nécessaires pour répondre à toute question soulevée dans le cadre du processus de présélection et pour s'assurer que la diligence raisonnable a été exercée.

Tous les candidats aux sièges **régionaux** seront informés du résultat initial de leur candidature au plus tard à la fin du mois d'avril 2024, et les décisions finales au plus tard à la fin du mois de juin 2024

Les candidatures pour le poste **de président** du Forum seront évaluées par les membres des sièges régionaux après leur nomination. Ce processus débutera lors de la première réunion du Forum, qui devrait se tenir en juin 2024. À l'issue de cette réunion, une mise à jour du secrétariat du Forum sera fournie aux candidats à la présidence du Forum.

Si un nombre insuffisant de membres appropriés (notamment les suppléants) est nommé, un nouveau processus de nomination peut être nécessaire, dont les détails seront annoncés à une date ultérieure.

## Composition et participation

<p><b>Régional</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être une personne autochtone ou un membre d'une communauté locale</li> <li>• Être en mesure de représenter de manière impartiale l'ensemble des IP&amp;LC de leur région</li> <li>• Avoir des connaissances sur les questions régionales et les contextes législatifs</li> <li>• Avoir des connaissances ou un intérêt pour le marché volontaire du carbone</li> <li>• Être soutenus par leur communauté, leurs institutions ou leurs organisations</li> <li>• Avoir de l'expérience dans les comités ou groupes de prise de décision</li> <li>• Disposer du temps et de l'engagement nécessaires pour assister aux réunions.</li> </ul>
<p>•</p>
<p><b>Régional – Région Nord</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être une personne autochtone ou un membre d'une communauté locale</li> <li>• Être en mesure de représenter de manière impartiale l'ensemble des IP&amp;LC de leur région</li> <li>• Avoir des connaissances sur les questions régionales et les contextes législatifs</li> <li>• Être soutenus par leur communauté, leurs institutions ou leurs organisations</li> <li>• Avoir de l'expérience dans les comités ou groupes de prise de décision</li> <li>• Disposer du temps et de l'engagement nécessaires pour assister aux réunions. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir des connaissances ou un intérêt pour le marché volontaire du carbone</li> </ul> </li> </ul> <p>•</p> <p>•</p>
<p><b>Régional – Océanie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir des connaissances ou un intérêt pour le marché volontaire du carbone</li> <li>• Être une personne autochtone ou un membre d'une communauté locale</li> <li>• Être en mesure de représenter de manière impartiale l'ensemble des IP&amp;LC de leur région</li> <li>• Avoir des connaissances sur les questions régionales et les contextes législatifs</li> <li>• Être soutenus par leur communauté, leurs institutions ou leurs organisations</li> <li>• Avoir de l'expérience dans les comités ou groupes de prise de décision</li> <li>• Disposer du temps et de l'engagement nécessaires pour assister aux réunions.</li> </ul>
<p><b>Sièges de président et de vice-président</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir fait ses preuves dans des rôles antérieurs ou actifs en tant que président de groupes de travail techniques</li> <li>• Avoir des connaissances sur les marchés du carbone</li> <li>• J'ai des connaissances ou une expérience directe avec les IP&amp;LC</li> <li>• Expertise dans la gestion des désaccords entre les groupes</li> <li>• Expérience de la gestion des dynamiques au sein de systèmes politiques complexes</li> <li>• Positionnement mondial neutre</li> </ul>
<p><b>Tous les membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience en matière de promotion de l'inclusion, de la participation et de l'engagement des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés</li> <li>• Accès à l'Internet et à la technologie nécessaire pour participer activement aux appels et conférences en ligne</li> </ul>